

**Délibération n° 2014-148 en date du 3 décembre 2014
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions, des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le basketball, le football, le handball, le rugby ou le volleyball, après consultation des ligues compétentes pour ces sports ;

Considérant en deuxième lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible un sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau, après consultation de la fédération dont il relève,

Considérant en troisième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant le ski après consultation de la fédération dont ils relèvent ;

Considérant enfin, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ont mis un terme à leur carrière de sportif de haut niveau ou dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence le sportif inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 4 à la présente délibération.

Article 5 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 3 décembre 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,


Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2014-148 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 3 décembre 2014 : inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BASKEBALL	M.	ABOUDOU	LENS
BASKEBALL	M.	BEAUBOIS	RODRIGUE
BASKEBALL	M.	BOOKER	DEVIN
BASKEBALL	M.	FINLEY	MORRIS
BASKEBALL	M.	FORD	SHARROD
BASKEBALL	M.	GRAY	STEVEN
BASKEBALL	M.	KAHUDI	HENRI
BASKEBALL	M.	KANTE	LAMINE
BASKEBALL	M.	LESIEU	JULIEN
BASKEBALL	M.	ONA EMBO	CARL
BASKEBALL	M.	PAYNE	MARK
BASKEBALL	M.	PELLIN	MARC ANTOINE
BASKEBALL	M.	PINDA	KINGSLEY
BASKEBALL	M.	QUINCY JONES	DESMOND
BASKEBALL	M.	ROUSSELLE	JONATHAN
BASKEBALL	M.	ZIANVENI	MAXIME
FOOTBALL	M.	ALPHONSE	ALEXANDRE
FOOTBALL	M.	BALMONT	FLORENT
FOOTBALL	M.	CAMARA	SOULEYMANE
FOOTBALL	M.	KABORE	ABDOUL
FOOTBALL	M.	PALLOIS	NICOLAS
FOOTBALL	M.	PELE	YOHANN
FOOTBALL	M.	PERROT	KEVIN
FOOTBALL	M.	VERCOUTRE	REMY
FOOTBALL	M.	VERETOUT	JORDAN
HANDBALL	M.	ANIC	IGOR
HANDBALL	M.	CAUSSE	THEOPHILE
HANDBALL	M.	GILBERT	MAXIME
HANDBALL	M.	GUILLERMIN	TOM
HANDBALL	M.	LANFRANCHI	MATHIEU
HANDBALL	M.	VUJIC	STEFAN
RUGBY	M.	STRAGIOTTI	LUIGI
RUGBY	M.	VILARET	BASTIEN
VOLLEYBALL	Mme	DEMIAUTTE	FLORIE
VOLLEYBALL	M.	FRANGOLACCI	SEBASTIEN
VOLLEYBALL	M.	JAMBON	MARTIN
VOLLEYBALL	M.	PATAK	MATEJ
VOLLEYBALL	Mme	SIDIBE	MARIAM

TOTAL

38 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2014-148 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 3 décembre 2014 : inscription d'un sportif dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
AVIRON	M.	MARTEAU	MICKAEL

1 sportif

Annexe 3 à la délibération n° 2014-148 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 3 décembre 2014 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
SKI	M.	ADELISSE	ANTOINE
SKI	Mme	BALLET-BAZ	COLINE
SKI	Mme	BARIOZ	TAINA
SKI	Mme	BAUD	ADELINE
SKI	M.	BOUILLOT	ALEXANDRE
SKI	Mme	FAIVRE-PICON	ANOUK
SKI	Mme	GAUTHIER	MARINE
SKI	M.	GOALABRE	PAUL
SKI	M.	GROS	BAPTISTE
SKI	M.	JEANNEROD	ALEXIS
SKI	M.	MIRANDA	CYRIL
SKI	Mme	NOENS	NASTASIA
SKI	Mme	PIOT	JENNIFER
SKI	M.	THOULE	NICOLAS
SKI	M.	WIBAULT	MATHIAS
TOTAL			15 sportifs

Annexe 4 à la délibération n° 2014-148 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 3 décembre 2014 : radiation de sportifs du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BASKETBALL	M.	TOURE	HERVE
FOOTBALL	M.	ANDRE	BENJAMIN
FOOTBALL	M.	LOMBARD	SEBASTIEN
RUGBY	M.	SOQETA	NOA
TRIATHLON	M.	CHABAUD	FRANCOIS

TOTAL 5 sportifs